

Conditions générales d'utilisation de la plateforme Job49 (CGU)

Objet du téléservice

Le Département de Maine-et-Loire (ci-après « Le Département »), Hôtel du Département, 48B Boulevard Foch, 49941 ANGERS CEDEX 9, met à votre disposition une plateforme dédiée à la gestion du Revenu de Solidarité Active (RSA) et à l'accompagnement de l'accès et du retour à l'emploi pour les bénéficiaires du RSA du Département de Maine-et-Loire.

L'utilisation de cette plateforme est facultative et gratuite. Les usagers choisissent librement d'accéder à ce service.

Les conditions d'utilisation du téléservice présent sur cette plateforme s'inscrivent dans le cadre de :

- L'article 4 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;
- Du décret n° 2009-730 du 18 juin 2009 relatif à l'espace de stockage accessible en ligne pris en application de l'article 7 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;
- Du Décret no 2009-716 du 18 juin 2009 relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel accompagnant la mise en œuvre du revenu de solidarité active et portant diverses dispositions de coordination.

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après les « CGU ») ont pour objet de vous indiquer les règles d'utilisation du téléservice accessible depuis la plateforme Job49.

Description de la plateforme

La plateforme est accessible depuis tout navigateur internet à l'adresse suivante : <https://job49.fr/>.

Pour utiliser le téléservice, le bénéficiaire du RSA devra saisir son code unique reçu préalablement par courrier postal. Il devra également préciser : son nom, prénom, courriel, code postal et date de naissance.

Le recruteur qui souhaite utiliser ce téléservice doit obligatoirement, lors de sa première connexion, fournir les informations suivantes : nom, prénom, courriel.

L'utilisateur s'engage à fournir des informations exactes et à jour lors de son inscription. Il s'engage à communiquer au Département toute modification de ces informations afin que son profil corresponde toujours à la réalité de sa situation.

Lorsque l'utilisateur aura validé sa pré-inscription, il recevra un courrier électronique de confirmation sur l'adresse mail qu'il a communiqué. Il doit créer à cette étape son mot de passe.

Afin de finaliser son inscription, l'utilisateur doit accepter les présentes conditions générales d'utilisation.

Par la suite, à chaque utilisation du téléservice, il devra s'identifier au moyen de son adresse courriel et de son mot de passe personnel.

Une fois son inscription validée, l'utilisateur aura accès aux fonctionnalités suivantes :

- Pour le téléservice de mise en relation des personnes en recherche d'emploi avec des recruteurs :
 - Pour les personnes en recherche d'emploi :
 - Gérer son compte utilisateur ;
 - Accéder aux informations et actualités proposées par le Département ;
 - Déposer, compléter et modifier son CV de manière interactive ;
 - Accéder aux offres d'emploi ;
 - Postuler à des offres d'emploi ;
 - Communiquer avec les recruteurs ;
 - Consulter l'annuaire des entreprises du département de Maine-et-Loire.
 - Pour les recruteurs :
 - Gérer son compte utilisateur ;
 - Accéder aux informations et actualités proposées par le Département ;
 - Déposer et proposer des offres d'emploi de manière interactive ;
 - Accéder aux profils des candidats qui correspondent à leurs offres ;
 - Contacter les candidats qui correspondent à leurs offres ;
- Pour le téléservice de gestion du RSA :
 - Pour les bénéficiaires du RSA
 - Gérer son compte utilisateur ;
 - Accéder à son parcours de bénéficiaire du RSA : données administratives, informations de situation sociale et professionnelle qu'il aura communiquées, orientation, structure de suivi, référent de parcours, Contrat d'engagements réciproques (CER), actions d'insertion ;
 - Accéder à son porte-document contenant les documents qui lui ont été adressés ;
 - Communiquer avec son référent de parcours et les opérateurs d'action d'insertion ;

- Visualiser ses rendez-vous.
- Pour les référents
 - Gérer son compte utilisateur ;
 - Accéder à la liste des bénéficiaires du RSA pour lesquels il est le référent ;
 - Accéder aux informations administratives du bénéficiaire ;
 - Etablir le CER avec le bénéficiaire ;
 - Assurer le suivi du parcours et ses étapes (passage devant les instances...);
 - Accéder aux offres d'emploi ;
 - Accéder aux d'actions d'insertion mobilisables.
 -
- Pour les opérateurs d'action d'insertion
 - Gérer son compte utilisateur ;
 - Accéder à ses actions d'insertion ;
 - Accéder à la liste des bénéficiaires du RSA qui font l'objet d'une prescription sur une action ou qui suivent une action d'insertion ;
 - Accéder au parcours du bénéficiaire du RSA : données administratives, informations de situation sociale et professionnelle, structure de suivi, référent de parcours, actions d'insertion ;
 - Renseigner les éléments d'effectivité et de bilan des actions suivies ;
 - Communiquer avec le référent de parcours, le Département et les bénéficiaires du RSA.

En cas d'usage du téléservice via application mobile, l'utilisation de la fonctionnalité nommée « notifications push » nécessite le consentement préalable de l'utilisateur. Pour cela l'utilisateur devra activer, s'il le souhaite, la fonction de « notifications push » directement dans les réglages de son compte mobile et accepter que le téléservice puisse y avoir recours. Cette fonctionnalité peut, à tout moment, et sans frais, être désactivée ou activée.

Obligations des utilisateurs du téléservice

L'utilisation du téléservice est subordonnée à l'acceptation par l'utilisateur des présentes conditions d'utilisation et, le cas échéant, des conditions spécifiques propres à chacune des démarches administratives proposées.

L'ensemble des dispositions relatives à la collecte et aux traitements des données à caractère personnel est défini dans la politique de protection des données personnelles et fait l'objet de mentions d'information et/ou d'acceptation affichées sur le téléservice au moment de la collecte notamment.

Les messages courriel ou SMS en provenance du téléservice seront envoyés à l'adresse courriel ou numéro de téléphone indiqués dans l'espace personnel de l'utilisateur.

L'utilisateur s'engage à utiliser personnellement le téléservice et à ne permettre à aucun tiers de l'utiliser à sa place ou pour son compte, sauf à en supporter l'entière responsabilité.

Il est également responsable du maintien de la confidentialité de son identifiant et de son mot de passe. Il doit immédiatement contacter le Département s'il remarque que son compte a été utilisé à son insu. Il reconnaît au Département le droit de prendre toutes mesures appropriées en pareil cas.

Les utilisateurs doivent disposer de la pleine capacité juridique pour s'engager au titre des présentes CGU. La personne physique qui ne dispose pas de la pleine capacité juridique ne peut utiliser le téléservice qu'avec l'accord de son représentant légal.

L'utilisateur s'engage à respecter expressément les lois et règlements en vigueur sur le territoire français et notamment, de manière non limitative, ceux régissant le fonctionnement des services en ligne, le commerce, la vente à distance, la protection des mineurs, le respect de la personne humaine et de la vie privée, la propriété intellectuelle.

L'utilisateur s'engage à ne pas stocker, transférer, diffuser ou rendre accessible, de quelque façon que ce soit, tout message, document, image ou autre support numérique dont le contenu serait susceptible :

- De porter atteinte à la dignité d'autrui, notamment au regard de la race, de la nationalité, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'âge, du handicap, de la religion ou des convictions politiques ;
- De constituer une atteinte à l'ordre public ou à la sécurité nationale ;
- De constituer une incitation à la pédophilie, à la pornographie, la haine raciale, au meurtre, au terrorisme, au proxénétisme, au trafic de stupéfiants, à la contrefaçon, au piratage informatique.

Règles spécifiques aux offres d'emploi

Les recruteurs sont seuls responsables des offres d'emploi publiées sur le téléservice. A ce titre, ils s'engagent à respecter expressément les lois et règlements en vigueur sur le territoire français :

- Une offre d'emploi ne peut pas comporter des allégations fausses ou susceptibles d'induire en erreur et portant en particulier sur un ou plusieurs des éléments suivants :
 - L'existence, le caractère effectivement disponible, l'origine, la nature et la description de l'emploi ou du travail à domicile offert ;
 - La rémunération et les avantages annexes proposés ;
 - Le lieu de travail.

- Une offre d'emploi doit être rédigée en français. Lorsque l'emploi ou le travail proposé ne peut être désigné que par un terme étranger sans correspondant en français, le texte français en comporte une description suffisamment détaillée pour ne pas induire en erreur.
- Une offre d'emploi ne peut pas comporter de mentions discriminatoires sauf dispositions légales. Constitue une discrimination directe la situation dans laquelle, sur le fondement de son origine, de son sexe, de sa situation de famille, de sa grossesse, de son apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de sa situation économique, apparente ou connue de son auteur, de son patronyme, de son lieu de résidence, de son état de santé, de sa perte d'autonomie, de son handicap, de ses caractéristiques génétiques, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, de son identité de genre, de son âge, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales, de sa capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne l'aura été dans une situation comparable. Constitue une discrimination indirecte une disposition, un critère ou une pratique neutre en apparence, mais susceptible d'entraîner, pour l'un des motifs mentionnés ci-dessus, un désavantage particulier pour des personnes par rapport à d'autres personnes, à moins que cette disposition, ce critère ou cette pratique ne soit objectivement justifié par un but légitime et que les moyens pour réaliser ce but ne soient nécessaires et appropriés.

Droits d'auteur et reprise des contenus en ligne

Tous les contenus présents sur le site Job49 (architecture du site, textes, images animées, photos), sauf mention contraire, sont soumis à la réglementation sur les droits d'auteur. De ce fait, toute reprise est conditionnée à l'accord de l'auteur en vertu de l'article L-122.4 du Code de la propriété intellectuelle et artistique.

Les photographies, textes, slogans, dessins, images, séquences animées, sonores ou non ainsi que toutes les œuvres intégrées dans ce site sont la propriété du Département ou de tiers ayant autorisé le Département de Maine-et-Loire à les utiliser.

Les logos, icônes, et puces graphiques présentés sur le site sont protégés au titre des droits d'auteur et des articles L.511.1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Tous les écrits et photographies ne sauraient être reproduits librement sans demande préalable au Département et sans l'indication de la source.

Pour obtenir une autorisation de reproduction, il faut en faire la demande à la direction de la Communication du Département de Maine-et-Loire en écrivant à : job49@maine-et-loire.fr

Toutefois, les informations utilisées ne peuvent l'être qu'à des fins personnelles, associatives ou professionnelles en dehors de toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires.

Une fois l'autorisation reçue, la reproduction du contenu doit être accompagnée de la mention « paru sur le site Job49 » assorti d'un lien vers le site Job49 et de l'ajout en bas de chaque contenu de la mention « droits réservés ».

Formulaire

Les contacts du site sont gérés par formulaires électroniques. La plupart des informations renseignées sont obligatoires (nom, prénom, courriel...). Ces informations sont destinées aux services destinataires du message et dans le seul but de répondre à la demande.

Etablissement des liens

Les liens avec d'autres sites présents sur le site Job49 ne sauraient engager la responsabilité du Département de Maine-et-Loire sur la teneur des contenus éditoriaux de ces autres sites.

Les utilisateurs et visiteurs du site Job49 peuvent mettre en place un lien en direction de ce site sous réserve d'en informer au préalable et par écrit Département.

Responsabilité de l'utilisateur du téléservice

De manière générale, vous comprenez et acceptez que le téléservice est mis à votre disposition « en l'état ». Le Département ne garantit en aucune façon la performance, l'accessibilité et la qualité du téléservice selon la configuration de votre équipement terminal.

Lorsque vous accédez et utilisez le téléservice, vous êtes ainsi entièrement responsable de la préservation de la sécurité, de la confidentialité et de l'intégrité de vos données, de votre matériel et de vos logiciels et de la mise en œuvre de toute mesure de protection et de sauvegarde.

L'utilisateur est seul responsable de l'usage qu'il fait ou entend faire du téléservice.

Responsabilité du Département de Maine-et-Loire

Le Département met tout en œuvre pour assurer l'exactitude et la mise à jour des informations fournies sur le site.

Le Département ne peut être tenu responsable en cas d'indisponibilité du site pour cause de problèmes techniques ou cas d'interruption d'accès au téléservice du fait d'opérations de maintenance, de mises à jour, de cessation, de modifications de tout ou partie du téléservice ou de mise en œuvre de règles restrictives de gestion des débits selon les usages.

Dans tous les cas, le Département ne saurait être tenu pour responsable des dommages indirects résultant de l'utilisation du téléservice et notamment du manque à gagner, de la perte de profit ou des dommages découlant de la perte de données causée par l'impossibilité d'utiliser le téléservice.

Des hyperliens pointant vers des sites de tiers peuvent être insérés dans ce site web (« liens externes ») ; ces derniers engagent la responsabilité de leur exploitant respectif. Lors de l'insertion initiale d'un lien externe, l'absence de toute infraction à la loi dans le contenu

correspondant est vérifiée. Aucune infraction à la loi n'a été constatée à la date de ladite insertion initiale. Le Département n'exerce aucun contrôle sur l'état actuel ou futur de la forme ou du contenu des pages web accessibles par l'intermédiaire des liens externes.

L'insertion d'un lien externe ne signifie pas que le Département considère comme appropriés les contenus accessibles par un lien externe ou par toute autre forme de renvoi. Il ne peut être demandé au Département d'exercer un contrôle permanent d'un lien externe en l'absence d'infraction à la loi clairement identifiée. Toutefois, la connaissance d'une telle infraction donnera immédiatement lieu à la suppression du lien externe concerné.

Modifications des conditions générales d'utilisation

Nous nous réservons le droit de modifier ces conditions générales d'utilisation, et vous recommandons donc de consulter régulièrement cette page. Toute modification sera portée à votre connaissance par tout moyen que le Département estimera le plus adapté.